
Certificat Pratique de langue française 1er degré à l'usage des étudiants de nationalité étrangère.

Numéro d'inventaire : 2009.06782

Auteur(s) : Véronique Fehervari

Type de document : diplôme

Éditeur : Université de Dijon. Service universitaire des étudiants étrangers (Dijon)

Imprimeur : Imprimerie Universitaire

Date de création : 1975

Description : Feuille de papier imprimée complétée à la main et portant le cachet de l'Université de Dijon. Petites déchirures sur les bords.

Mesures : hauteur : 318 mm ; largeur : 240 mm

Notes : Certificat à l'usage des étudiants de nationalité étrangère délivré par l'Université de Dijon.

Mots-clés : Diplômes universitaires

Français, langue étrangère

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Dijon

Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Côte-d'Or, Dijon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ DE DIJON

SERVICE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

1^{er} Degré

A L'USAGE DES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Nous, Professeurs de l' U. E. R. de Lettres de l' Université de Dijon

En exécution du décret du 21 Juillet 1897, art. 15,

Vu les pièces produites et constatant que M^{elle} FEHERVARI Veronique
née à Hamilton - CANADA - le 13 décembre 1953
aspirant au Certificat pratique de langue française, a rempli les conditions requises pour
être admis à l'examen institué par l'arrêté ministériel en date du 25 Octobre 1961.

Après avoir fait subir au candidat les épreuves prescrites par les règlements ;

L'avons déclaré digne du Certificat pratique de langue française, 1^{er} degré. Mention Passable

Fait à DIJON, le 14 février 1975

Les Membres du Jury,
ont signé le procès-verbal

Nous, Président de l'Université, après nous être assuré de la capacité du
candidat, ratifions le présent Certificat pratique de langue française, 1^{er} degré que nous
délivrons à M^{elle} FEHERVARI Veronique

Signature de l'Impétrant,



Le Président de l'Université,

T. T. Titi